

et le budget actuel, ainsi que les récentes initiatives du gouvernement fédéral, y contribuent énormément.

La stabilisation des dépenses du ministère de la Défense nationale à leur chiffre actuel de 1.8 milliard de dollars, ce qui représente environ 16 p. 100 de l'ensemble de nos dépenses, conjuguée avec l'examen approfondi de tous les programmes de dépenses du gouvernement, dans le dessein de supprimer le gaspillage, prouvent une fois encore que notre gouvernement fédéral est sérieux à ce sujet. Nos politiques étrangère et de défense sont toujours à l'étude et même si le Canada veut continuer à participer pleinement aux affaires internationales, il se peut que nous n'obtenions pas les meilleurs résultats du montant de 1.8 milliard affecté à la défense nationale. On pourrait peut-être diminuer davantage nos dépenses dans ce domaine sans compromettre l'efficacité véritable de notre rôle dans le monde.

La prolongation pendant une autre année de la surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, qui vise surtout les salariés de la catégorie de \$10,000 à \$12,000, tend d'abord à lutter contre l'inflation.

L'application immédiate des taux définitifs du tarif douanier approuvés par le Canada au cours de la négociation Kennedy devrait affermir la concurrence des prix et la rentabilité de la production dans nos usines canadiennes. Le principe classique du libéralisme est de favoriser la liberté des échanges. Or, bien qu'il puisse en résulter, à brève échéance, des problèmes dans certaines industries et dans certaines usines, la réduction des tarifs sur 2.1 milliards de dollars de matières premières et de produits finis importés contribuera, dans une certaine mesure, à réduire les prix à la consommation pour un grand nombre d'articles. Le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré qu'il établira des rouages pour que le consommateur bénéficie des épargnes résultant de ces réductions tarifaires, ce qui encouragera également cette lutte contre l'inflation. Il faut féliciter ce ministre du zèle avec lequel il cherche toujours des moyens d'améliorer le sort du consommateur.

L'autre grande mesure anti-inflationniste du budget, qui se répercute d'ailleurs sur le développement régional, est le report à deux ans des déductions d'amortissement pour les édifices commerciaux qui seront construits jusqu'à la fin de 1970 dans les villes de plus de 50,000 habitants de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Cette mesure affecte, bien entendu, l'agglomération torontoise plus que toute autre ville, puisqu'elle compte le nombre le plus important de mises en chantier d'édifices commer-

ciaux à l'étape de la planification active parmi toutes les villes canadiennes. C'est à ce propos que l'éditorial du *Telegram* de Toronto du 5 juin déclarait que les députés de cette ville devraient envoyer au diable le nouveau budget, dont les termes constituent une injustice contre Toronto et les autres villes de l'Ontario. J'ai vécu toute ma vie dans l'agglomération torontoise et je représente environ 90,000 de ses citoyens au Parlement d'Ottawa. A ce titre, l'esprit de clocher, l'étroitesse d'esprit et la myopie dont fait preuve le journal dans son éditorial me déçoivent beaucoup.

• (3.00 p.m.)

Le gouvernement voudrait atténuer la pression exercée sur la construction, qui met en branle l'escalade des prix et des coûts dans l'ensemble de l'économie. C'est la construction d'immeubles commerciaux qui était censée s'accroître le plus, surtout dans les grandes villes de ces trois provinces. Ainsi, les constructeurs d'immeubles commerciaux devraient concurrencer, sur un marché où la main-d'œuvre et les fonds sont rares, la construction d'habitations et de bâtiments industriels dont le pays a grand besoin.

Ainsi, cette politique budgétaire tend à frapper un facteur inflationniste à sa source, les gros investissements dans des immeubles commerciaux dans les grandes villes des trois provinces, tout en exemptant les autres provinces et toutes les villes plus petites, en raison du chômage plus élevé et de la croissance économique plus lente de ces régions. Elle tient compte du principe très important selon lequel l'inflation et les autres problèmes économiques peuvent être de caractère régional.

Bien que ce soit une mesure surtout déflationniste, elle a un double but: on veut que les possibilités de financement deviennent plus nombreuses et moins coûteuses pour la construction de maisons et d'immeubles industriels dans les 22 villes intéressées et que la construction d'immeubles commerciaux augmente dans les régions à croissance lente.

J'espère que ce sera le cas, mais si l'on veut critiquer cette partie du budget, on doit dire qu'elle ne prévoit pas de mesures assez radicales pour mettre en veilleuse la construction d'immeubles commerciaux dans les villes à forte croissance, en vue d'obtenir de meilleurs effets déflationnistes et de meilleures conditions pour les projets d'habitation et l'expansion régionale. Les règlements d'application exonéreront les bâtiments pour lesquels les firmes ont déjà pris des engagements. En outre, il apparaît déjà que la construction d'un certain nombre d'autres immeubles commerciaux ne sera pas entravée par la remise des frais d'amortissement, qui s'élèvent à environ 5 p. 100 par année, vu que l'inflation ferait augmenter d'à peu près 4 p.